



Lettre info Relais

Les news du Relais d'Accueil Parents Assistantes Maternelles de Lescar



n°16
Été 2020

P.3 - Dossier

**Attachement
et période de familiarisation**

Info métier

Focus sur l'indemnité d'entretien

Source Pajemploi

Rappel : les indemnités doivent figurer au contrat. Les indemnités et fournitures destinées à l'entretien de votre enfant couvrent et comprennent :
Les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches de l'enfant, ou les frais engagés par l'assistante maternelle à ce titre ;
La part afférente aux frais généraux du logement de l'assistante maternelle agréée.

L'indemnité d'entretien correspond à un remboursement de frais. À ce titre, elle n'est pas soumise aux cotisations et contributions sociales. Elle n'est pas versée en cas d'absence de l'enfant.

Au 1^{er} janvier 2020, le montant de l'indemnité d'entretien, ne peut être inférieur à 85 % du minimum garanti, soit 3 1024 € arrondi à 3,11 € par enfant pour une journée de 9h. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2,65 €.

En 2020, votre CMG évolue

Depuis le 1^{er} février 2020, le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) a évolué. Si l'enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2020, les parents continueront à percevoir l'intégralité de leur prestation CMG jusqu'au mois précédant la rentrée scolaire de septembre

Votre enfant a fêté ses 3 ans le 15 mars ?

Auparavant, votre prestation aurait été diminuée de moitié à compter du mois d'avril (taux partiel pour un enfant de 3 ans à 6 ans). Désormais, avec la nouvelle mesure, vous pouvez continuer de bénéficier du taux plein jusqu'au mois d'août inclus.

Focus sur le CESU

Le chèque emploi-service universel (CESU) préfinancé peut être utilisé pour rémunérer une assistante maternelle.

Il se décline en deux offres de service :

- Le CESU déclaratif (ancien chèque emploi-service), qui permet de rémunérer et de déclarer un salarié employé à domicile. Il ne peut pas être utilisé pour rémunérer une assistante maternelle agréée exerçant à son domicile.
- Le CESU « préfinancé » (parfois appelé « titre CESU ») : C'est un titre de paiement nominatif, à montant prédéfini, accordé et financé en tout ou partie par les employeurs des parents (publics ou privés), les comités d'entreprise et les organismes publics ou privés qui attribuent des prestations sociales (CG, CCAS, sécurité sociale, caisses de retraite, mutuelles, etc.). Il peut notamment être utilisé pour payer le salaire net d'une assistante maternelle agréée, avec son accord.

Si les parents vous paient en Cesu préfinancé, qu'est-ce que ça change ?

Rien ne change. C'est un moyen de paiement comme un autre, qui se présente sous la forme d'un chéquier, un peu comme les tickets-restaurants. Le montant est variable. Si le montant de celui-ci ne correspond pas au salaire dû, rien n'empêche les parents de compléter par les moyens plus classiques (espèce, chèque, virement). La déclaration des salaires est toujours faite sur Pajemploi.

Les démarches à effectuer :

- Affiliation : Lors du premier paiement par CESU préfinancé, vous devez être affilié au CRCESU, soit par le parent, soit par vous-même. Cette affiliation est définitive avec un numéro d'affiliation national associé à un identifiant. Il vaut pour tous les employeurs.
- Comment se passe votre paiement en Cesu préfinancé ? Vous pouvez déposer vos CESU préfinancés au CRCESU avec un bordereau de remise (gratuitement en banque), ou les envoyer par courrier, ou encore effectuer la démarche en ligne sur www.cr-cesu.fr. Quelle que soit la procédure, le dépôt doit avoir lieu avant le 28 février de l'année suivant le millésime du chèque figurant au dos du CESU.



Attachement et période de familiarisation



Que ce soit lors d'un accueil en crèche ou chez une assistante maternelle, la période de familiarisation est une étape essentielle de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Sylviane Giampino avance que, « la capacité pour l'enfant à se sentir bien se fonde sur la présence de ses parents ». C'est grâce à leur présence lors des premiers temps d'accueil, que l'enfant se sent suffisamment sécurisé pour, progressivement, apprendre à vivre sans eux, et à être et faire avec un autre.

C'est tout l'enjeu de ce temps qui est comme en « suspens », enjeu étayé par les connaissances actuelles en neurosciences.

En effet, familiarisés et sécurisés par des rencontres répétées avec l'assistant maternel ou personne de la crèche, parents et enfant pourront vivre l'expérience de la séparation avec plus de douceur. L'enfant a besoin de construire un lien d'attachement avec l'adulte qui va en prendre soin pour vivre au mieux la séparation, qui peut être pour lui, ou ses parents, source de stress, d'anxiété et de tristesse.

Trop petit, il n'a pas encore les outils nécessaires pour contrôler ses émotions: ce n'est pas qu'il ne veut pas, c'est qu'il ne peut pas.

Ses structures et réseaux cérébraux ne sont pas encore suffisamment fonctionnels: jusqu'à cinq ou six ans, le cerveau limbique (siège des émotions) et reptilien (comportements de survie) dominant. Le néocortex, régulateur des émotions étant encore immature, l'enfant vit de véritables tempêtes émotionnelles qui nécessitent, pour être régulées, la présence sécurisante d'une figure d'attachement.

Dans ce contexte, la posture adéquate de l'assistant maternel ou de l'adulte ayant en charge l'enfant, est de lui garantir une sécurité physique et affective en faisant preuve de:

- fiabilité: l'enfant peut compter sur lui
- cohérence: il ne se contredit pas
- prévisibilité: l'enfant peut anticiper ses réactions, il sait comment l'adulte va réagir
- empathie: favorable au développement du cerveau
- écoute et verbalisation
- disponibilité.



3 - Néocortex: Intelligence, créativité, solidarité.

2 - Limbique: Mémoire, émotions, premiers apprentissages d'acquisition, instinct grégaire.

1 - Reptilien: Survie, grandes fonctions, fuite, plaisir, peur.

Le tout petit a besoin de vivre des expériences qui se répètent et de faire des hypothèses pour imaginer comment les choses vont se dérouler. Répéter sur plusieurs jours et de façon régulière l'expérience du départ et du retour de son parent, l'expérience d'un moment de jeu, de repas, de sommeil chez l'assistant maternel ou à la crèche, va lui permettre d'intégrer que papa, maman partent et qu'ils reviennent toujours et que durant leur absence, il va jouer avec Théo, manger avec Chloé, dormir dans la chambre de « nounou »

Sa capacité d'anticipation favorise le sentiment de confort et de contrôle de la situation.

Ces temps de rencontres qui s'inscrivent dans la répétition et la régularité lui permettent d'intégrer, petit à petit, ce qui est fréquent et ce qui ne l'est pas. Il essaie de comprendre ce qui va se passer. C'est un statisticien. C'est pourquoi les rituels sont si importants pour les tout-petits: l'enfant a besoin de répéter des expériences pour comprendre où il va et ce qui va se passer plus tard pour lui.

Tous ces éléments aident à mieux comprendre l'importance de cette période de familiarisation.

En conclusion, nous pouvons avancer que pour donner tout son sens à ce temps de familiarisation, l'adulte accueillant doit:

- Être générateur d'attention et de relation sécurisante pour l'enfant: figure d'attachement, il doit représenter un havre de sécurité favorable à l'exploration de ce dernier.

- Être à l'écoute des différentes manifestations des émotions de l'enfant qui peuvent être importantes (stress, peur, séparation avec les figures d'attachement).
- Permettre à l'enfant de vivre des situations qui se répètent et qui contribuent à l'établissement d'hypothèses et d'anticipation. L'enfant acquiert une compréhension des événements grâce à la répétition à l'identique d'actions. Lorsque ses journées sont identiques, cela est plus sécurisant pour lui.

Proposer ces temps sur les mêmes créneaux horaires assure de la régularité et permet à l'enfant de vivre et revivre certaines émotions dans un contexte identique. L'établissement d'une relation privilégiée avec l'adulte qui en prend soin, apporte à l'enfant sécurité et sérénité dans un contexte qui ne lui est pas familier au départ.

Ce travail mené auprès de l'enfant permet, en même temps, d'établir une relation de confiance nécessaire pour favoriser le sentiment de sécurité parental et ainsi d'accompagner les parents dans la séparation d'avec leur enfant.

Ça peut vous intéresser

LES MERCREDIS ET SAMEDIS

PAUSES LECTURES

À la médiathèque de Lescar.

Sur inscription : 05 59 72 25 21.

LE VENDREDI MATIN (hors vacances scolaires)

ESPACE ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Entre 9h30 et 11h30 au RAPAM 24 avenue Roger Cadet. Espace convivial de rencontres et de jeux pour les parents et les enfants de la naissance à l'entrée à l'école/crèche/assistante maternelle.

Veuillez appeler au 05 59 81 57 33 début septembre pour connaître les conditions de réouverture de l'espace accueil enfants parents.

DU 5 AU 8 NOVEMBRE

31^e FESTIVAL PETITE ENFANCE

Un rendez-vous incontournable pour les professionnelles de la petite enfance et les familles au parc des expositions de Pau. Le thème de cette année: « Cultivons l'essentiel ». Thématique qui reprend l'importance de la nature chez le tout-petit. Animations, spectacles, ateliers, jeux

Jeudi 5 et vendredi 6, sortie organisée par le relais de 9h15 à 12h. Gratuit. Ouvert aux parents.

Samedi 7 et dimanche 8 novembre de 10h à 18h: Adultes 3 € et enfant gratuit.

La vie du relais

Nous avons tous terminé l'année scolaire de façon très particulière... Habituellement, le retour du printemps est associé aux sorties, balades, jeux en plein air... Le printemps 2020 aura été marqué par une situation inédite: le confinement quasi universel, rendu nécessaire par l'épidémie du Coronavirus, qui a obligé à modifier notre quotidien, à bouleverser toutes nos habitudes et gestes courants de la vie en société.

Dès le 17 mars, l'équipe du RAM s'est organisée pour continuer à remplir ses missions du mieux possible malgré les mesures de protection et de prévention prises pour limiter la propagation du COVID-19 avec, notamment, la fermeture de nos locaux. Toutefois, en télétravail, nous nous sommes mobilisées pour vous accompagner au mieux durant le confinement.

Les ateliers d'éveil enfants/assistantes maternelles ont été suspendus jusqu'aux vacances scolaires d'été, et nous avons dû laisser de côté notre projet sur l'éveil artistique qui devait être mené par David. Ce n'est que partie remise. Nous le reconduirons en 2021!

À l'heure où ce numéro est édité, nous ne connaissons pas les conditions dans lesquelles nous nous trouverons au mois de septembre.

Toutes les animations proposées dans ce numéro – ateliers d'éveil, temps de rencontres en soirée – le sont dans l'hypothèse d'un fonctionnement normal à la rentrée de septembre.

QUELQUES DATES...

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE

La réunion de rentrée pour les assistantes maternelles se tiendra au relais de 20h à 21h30: présentation du programme des animations de l'année, échanges.

LUNDI 15 SEPTEMBRE

Reprise des ateliers: Une information vous sera délivrée sur les modalités de fonctionnement et d'inscription aux ateliers début septembre, lors de la réunion de rentrée.

SEMAINE DU 9 AU 13 SEPTEMBRE

Possibilité de venir avec les enfants sur les heures habituelles des ateliers afin qu'ils repèrent les lieux. Les parents sont également les bienvenus pour découvrir le relais s'ils souhaitent vous accompagner. (En fonction du protocole en vigueur à la rentrée).

MARDI 8 OCTOBRE

Reprise des temps sur l'analyse de la pratique avec Amandine la psychologue du RAM.

RAPAM

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

24 bis Avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 33

e-mail : rapam@lescar.fr

